

20 octobre 2014

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Gary Benaïm, Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Christo Ivanov, Claude Jeanneret, Luc Broch, M^{mes} Marie Chapuis et Vera Figurek: «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!»

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions le 9 octobre 2012.

Sous les présidences successives de M. Alain de Kalbermatten, puis de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, cette motion a été examinée lors des séances du 12 décembre 2012, 30 janvier et 6 février 2013 et enfin 5 mai 2014.

Note du rapporteur: Lors de sa séance du 12 décembre 2012, la commission a désigné M. Mathias Buschbeck comme rapporteur. Toutefois, le rapporteur initial ayant été élu au Grand Conseil à l'automne 2013, et n'ayant pas rendu son rapport dans les délais, ce dernier est réattribué de force à M. Alexandre Wisard. Cette décision est acceptée par la commission, bien que M. Wisard soit signataire de la motion.

Le nouveau rapporteur remercie M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'impeccable précision de sa prise de notes, puisque lui-même n'en a pas pris, fort utile à la rédaction du présent rapport.

Rappel de la motion

Considérant:

- qu'une grande partie de la Vieille-Ville et des Rues-Basses sont pavées;
- que le pavé est plus esthétique que les routes trouées;
- que la Vieille-Ville est l'image de Genève pour les touristes qui nous rendent visite;
- que les rues qui traversent la Vieille-Ville ainsi que le Bourg-de-Four sont dans un état catastrophique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de terminer le pavage de la Vieille-Ville.

Séance du 12 décembre 2012

Audition de MM, Adrien Genecand et Alexandre Wisard, motionnaires

En introduction, M. Genecand explique que la présente motion a pour origine les discussions avec les habitants de la Vieille-Ville, ainsi que les récents travaux réalisés sur la rue Etienne-Dumont, ou encore ceux plus anciens conduits aux places du Molard et de Longemalle.

Le motionnaire observe que certaines parties de la Vieille-Ville sont pavées, à l'image de la rue de la Fontaine, alors que d'autres ne le sont pas. Parmi ces dernières, M. Genecand mentionne la rue de l'Hôtel-de-Ville, les alentours du Palais de justice, la rue Etienne-Dumont, la rue de Saint-Léger ou encore la Treille. Cette disparité des revêtements dans la Vieille-Ville pose la question de la politique de l'espace urbain mené par la Ville de Genève.

Il fait remarquer que les chaussées pavées sont de nature à décourager le trafic motorisé.

Il ajoute que les petits pavés sont plus chers que les grands, car les premiers sont posés à la main, au rythme de un pavé toutes les quatre à six minutes; ils coûtent sans doute aussi plus cher à l'entretien.

Pour le motionnaire, le moment est venu de faire le bilan du petit pavé, et de se demander si ce choix est judicieux à long terme. Il souhaiterait aussi engager une réflexion sur l'opportunité de paver la place du Bourg-de-Four et la rue Etienne-Dumont, hauts lieux du tourisme à Genève.

En synthèse, M. Genecand demande par sa motion que la Ville propose un plan d'ensemble du pavage.

L'autre représentant des motionnaires, M. Wisard, rappelle que, il y a trente ans, la place du Bourg-de-Four et la rue de l'Hôtel-de-Ville étaient recouvertes de pavés. Ceux-ci ont été remplacés par un revêtement en bitume, suite à des travaux de reprise des canalisations. A cette époque, la magistrate socialiste, M^{me} Jacqueline Burnand, avait promis de remettre des pavés. M. Wisard déplore que cette promesse soit restée sans suite ces dernières années. De plus, les récents travaux réalisés par les Services industriels de Genève (SIG) à la rue Etienne-Dumont font douter du respect que la Ville de Genève accorde au caractère historique de la Vieille-Ville, puisqu'un revêtement en bitume a été posé en fin de chantier.

Pour le motionnaire, il faudrait pouvoir disposer d'une estimation comparative du coût du pavage au mètre carré par rapport au bitume, et identifier un tronçon à réaliser pour la reprise des canalisations avec revêtement bitume ou pavés.

Pour M. Wisard, la Ville de Genève devrait procéder étape par étape, de sorte à ce que le prix des pavés soit dilué dans le devis général des travaux. Pour

conclure, il déclare que la Vieille-Ville mérite mieux que ce qu'en a fait la Ville de Genève depuis une trentaine d'années.

M. Genecand ajoute que la Vieille-Ville est l'un des lieux les plus protégés de la Ville. Les commerçants ne sont par exemple pas autorisés à modifier les emplacements de leurs enseignes et doivent protéger à leur frais la valeur patrimoniale des lieux. Dans ce contexte, il est paradoxal que l'autorité ne soit pas plus regardante sur l'esthétique du sol.

Aux questions de la commission, on retiendra que les motionnaires:

- pensent que opposer pavés et bitume phonoabsorbant ne joue pas pour la Vieille-Ville, où la vitesse ne peut dépasser les 30 km/h, puisque qu'il s'agit d'une zone de rencontre. Les pavés ne sont pas un problème phonique;
- ne veulent pas d'un vaste chantier ouvert de pavage dans toute la Vieille-Ville, mais proposent de procéder par étapes, selon les opportunités;
- relèvent que le centre historique de Gruyère a reçu la distinction prestigieuse de la revue Hochparterre en 2006 pour avoir notamment repavé ses chaussées.

Suite à un échange fructueux avec la commission, relevant plus du dialogue que du questionnement, la commission décide à l'unanimité de suivre son président pour auditionner le magistrat Rémy Pagani chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) et l'Association de la Vieille-Ville de Genève (AVVG).

Séance du 30 janvier 2013

Audition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV)

La commission accueille une délégation conséquente de l'AHCVV, composée de M^{mes} Gisela Vargas et Sira Montano Aparicio, coprésidentes, accompagnées de membres du comité, soit MM. Louis-Charles Lévy, Roman Juon et Lucien Barillier, ainsi que M^{me} Florence Vandenbeusch.

M^{me} Montero déclare en introduction que l'AHCVV est favorable à cette motion.

Sa coprésidente M^{me} Vargas ajoute que le pavage de la place du Bourg-de-Four permettra de valoriser le site.

L'AHCVV recommande également de paver la rue des Chaudronniers, afin d'améliorer le chemin des écoliers. M. Juon ajoute à ce sujet que les écoliers empruntant cette rue doivent descendre du trottoir pour contourner les terrasses de café. Il complète son intervention en affirmant que le magistrat Pagani aurait

fait savoir qu'il était prêt pour mettre en œuvre le pavage de la Vieille-Ville, pour autant que les associations d'habitants et de commerçants se mettent d'accord. Enfin, il déplore les lenteurs dans la concertation locale et la perte d'une partie des investissements en faveur des pavés.

Les représentants de l'AHCVV répondent aux questions de la commission

Le projet de pavage de la place du Bourg-de-Four prévoit d'appréhender le dos d'âne créé par les couches de bitume posées au cours du temps.

L'AHCVV souhaite le pavage de la rue du Vieux-Collège, de la rue de la Rôtisserie et de la place de Longemalle, pour des raisons esthétiques, mais aussi de modération de la circulation.

L'AHCVV priorise le pavage de la place du Bourg-de-Four et des rues du Vieux-Collège et des Chaudronniers, cette dernière artère préoccupant particulièrement l'Association des parents d'élèves du centre ville (écoles Saint-Antoine et Ferdinand-Hodler).

Les contacts entre l'AHCVV et les autorités municipales sont bons, mais méritent d'être plus réguliers et systématiques lorsque la Ville intervient dans le secteur.

Séance du 6 février 2013

Audition de l'Association de la Vieille-Ville de Genève (AVVG)

La commission accueille M. Patrick Gutknecht, président de l'Association de la Vieille-Ville de Genève (AVVG).

M. Gutknecht explique que l'association qu'il préside regroupe notamment des commerçants et des habitants de la Vieille-Ville.

Son association soutient vivement cette motion qui favorise l'embellissement du quartier et sa cohérence. De plus, il est d'avis que la pose d'un pavage sur les chaussées de la Vieille-Ville encouragera les automobilistes à lever le pied.

Le président de l'AVVG répond aux questions de la commission

Pour l'AVVG, la priorité consiste à terminer de paver les rues déjà partiellement pavées.

Quoique hors sujet, la question de la fermeture de la Vieille-Ville à la circulation est abordée, et l'AVVG constate que la qualité de la vie dans la Vieille-Ville serait améliorée par des restrictions de circulation. M. Gutknecht, par ailleurs

exploitant d'une galerie d'art spécialisée dans le mobilier, se dit favorable à des fermetures pendant certaines heures de la journée.

L'AVVG marque sa préférence pour les pavés de la Grand-Rue, plus petits que ceux entourant la cathédrale Saint-Pierre.

Quoique hors sujet, la question de zone de rencontre 20 km/h reçoit l'adhésion de M. Gutknecht, à condition d'éliminer les trottoirs, de sorte à mettre en évidence la préférence accordée aux piétons.

L'AVVG marque sa préférence pour des travaux systématiques de pavage, sinon l'image du quartier risque de manquer de cohérence. Il comprend qu'il ne soit pas possible de tout demander en une fois, mais préférerait quand même ne pas devoir à chaque fois dépendre de futurs chantiers.

Concernant les nuisances sonores inhérentes aux pavés, M. Gutknecht se dit convaincu que les habitants sont surtout soucieux de l'aspect esthétique de la Vieille-Ville. A son avis, les doubles vitrages protégeraient suffisamment les intérieurs du bruit ambiant, du moins en hiver.

Pour l'AVVG, les difficultés que pourraient rencontrer les poussettes et vélos avec les pavés ne posent pas de problème, ces derniers ressemblant de plus en plus à des véhicules tout-terrain.

L'association préfère que l'on commence le pavage des rues par le centre historique, avant de l'étendre le cas échéant sur la partie basse de la Vieille-Ville.

Les membres de l'AVVG ne sont pas satisfaits de la forme arrondie de la place du Bourg-de-Four. Ils ne seraient pas opposés à son abaissement.

Audition du magistrat M. Rémy Pagani, accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et du codirecteur du DCA, M. Claude-Alain Machere!

M. Pagani propose un plan pour paver certaines rues de la Vieille-Ville en profitant de l'opportunité offerte par des travaux qui imposent l'ouverture des chaussées. Il annonce qu'il est également prévu de paver la rue Céard.

M. Betty complète en faisant observer que 21 000 m² de chaussées sont actuellement pavées. Il resterait encore 12 000 m² à traiter pour que toutes les rues de la Vieilles-Ville soient pavées.

Des demandes de crédits devraient être déposées bientôt pour les rues Etienne-Dumont, Maurice et du Puits-Saint-Pierre, ainsi que pour la rue Robert-Céard.

Le magistrat et ses collaborateurs répondent aux questions de la commission

La Ville utilise des techniques variées pour les pavages, soit avec du sable, soit jointoyage. Stabiliser les pavés avec du sable présente néanmoins des désa-

vantages: les pavés sont moins stables et résistent moins bien aux travaux de nettoyage. Par contre, les deux techniques induisent les mêmes coûts.

La préparation de la structure portante des pavés et le revêtement coutent 450 francs le mètre carré, ce qui est moins cher que des dalles en pierre, mais plus cher que de l'enrobé (bitume) ou du gorrh.

Les pavés proviennent en général d'Europe, comme imposé par les directives d'Aalborg et de l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

La Ville de Genève n'a jamais autant posé de pavés qu'en ce début de XXI^e siècle. Dans l'histoire de la Vieille-Ville, le pavé n'est pas une tradition, même s'il met en avant le caractère pittoresque des lieux.

Les travaux conduits par les SIG à la rue Etienne-Dumont n'ont pas été suivis par la pose de pavé, car la Ville en a été informée trop tardivement, et n'a pas eu le temps de déposer une proposition au Conseil municipal.

La coordination des travaux en sous-sol, conduite par la CCTSS (Commission consultative des travaux en sous-sol) présente de grosses marges de progression.

Le pavage de la place du Bourg-de-Four risque de coûter cher, vu la surface de chaussée à reprendre.

Paver la chaussée et supprimer les trottoirs rendent les automobilistes plus prudents avec les piétons.

Vote

Mise aux voix, la motion M-1010 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 7 mai 2014

Prises de position et votes

Note du rapporteur: malgré de courageuses recherches «archéo-procès-verbalistiques», le nouveau rapporteur n'a pas réussi à retrouver le résultat de la discussion sur la motion M-1010, qui devait figurer dans les notes de la séance du 6 février 2013 (il s'avère par la suite que ce procès-verbal a fait l'objet de modifications qui ont échappés au nouveau rapporteur).

Indépendamment de ce contretemps, la présidente et les membres de la commission acceptent de reprendre position sur l'objet.

La commission confirme à l'unanimité des membres présents qu'elle adopte la motion M-1010.